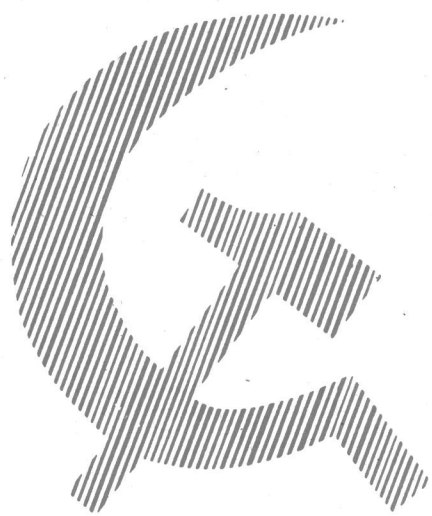




COMBAT OUVRIER

Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste)

Pour la construction
d'un parti ouvrier
révolutionnaire en
Martinique et en
Guadeloupe.
Pour l'émancipation
des peuples de
Martinique et de
Guadeloupe.
Pour la reconstruc-
tion de la IV^{ème}
Internationale.

SAMEDI 2 FEVRIER 1985

N° 287

PRIX : ANTILLES 2 F 50
FRANCE 3 F

Editorial

FACE A LA POLITIQUE DE RIGUEUR ET D'AUSTERITE DE L'ETAT ET DES PATRONS, CEUX DE LA FONCTION PUBLIQUE DONNENT LE TON.

En Guadeloupe et en Martinique, l'offensive des patrons et de l'Etat contre les travailleurs est bien réelle.

Depuis le début de l'année 1985, les travailleurs ont déjà eu à se battre dans plusieurs entreprises pour le maintien de leurs emplois, pour le maintien d'avantages acquis de haute lutte, ou contre la dégradation de leurs conditions de travail.

En Martinique, l'action des travailleurs de l'hôpital de Trinité pour la garantie de leur emploi et salaires, n'est pas terminée.

A l'EDF Martinique à plusieurs reprises, les travailleurs se sont mis en colère violemment contre une direction qui n'envisage de rien faire pour améliorer des conditions de travail intolérables.

En Guadeloupe, les travailleurs de Norelec sont en grève depuis plusieurs jours contre des licenciements. A la SOGETRA, la menace de suppression d'emplois plane toujours. Dans différentes entreprises de bâtiment, elle est devenue régulière. Une société telle les Ets Renard, envisage de réouvrir son centre commercial du Raizet après un an de fermeture suite à un attentat, avec plusieurs dizaines de personnes en moins.

Dans les entreprises où les travailleurs ne sont pas licenciés il leur faut être constamment sur leurs gardes.

Aux Ets Clairville à Pointe-à-Pitre, il aura fallu que les travailleurs se fâchent pour obtenir leur prime de fin d'année. Il en avait été de même à la SOGETRA.

Bref ! Les patrons du privé essaient par tous les moyens de faire payer les difficultés dues à la crise de leur système capitaliste par les travailleurs.

En cela, ils imitent ou suivent le ton qui est donné par l'Etat-patron.

Lui aussi, il entend continuer à faire des économies sur le dos des travailleurs en refusant d'embaucher du personnel là où le travail augmente, en cherchant à diminuer les salaires de ses employés, les travailleurs de la fonction publique. Alors que, dans le même temps les dépenses d'armement, les aides et subventions aux grosses sociétés capitalistes augmentent toujours.

Cette semaine, les travailleurs de la fonction publique en Guade-

Suite page 4

Guadeloupe GREVE ET MANIFESTATION :

LES TRAVAILLEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE REFUSENT LA BAISSSE DE LEURS SALAIRES.



En Martinique et en Guadeloupe, les travailleurs de la fonction publique se mobilisent.

A l'appel de l'inter-syndicale des travailleurs de la Fonction publique un peu plus de 85 % du personnel des services publics ont observé 48 heures de grève le lundi 28 et le mardi 29 janvier dernier.

Au cours de cette grève une manifestation eut lieu lundi 28 janvier dans les rues de Pointe-à-Pitre. Partis de la place des martyrs de la liberté devant la mairie, les manifestants qui étaient plus

d'un millier se dirigèrent vers l'assainissement, passèrent rue Hincelin puis prirent la rue Frébault, et se rendirent vers Dubouchage, place Camille Desmoulins, rue Commandant Mortenol pour enfin se retrouver au point de départ où la manifestation se disloqua. Tout au long du parcours les manifestants entonnèrent des slogans du genre « non à la régression de notre pouvoir d'achat », « Fonctionnaire c'est travaillé » mais les slogans particulièrement appréciés et re-

pris le plus souvent par les manifestants furent notamment « Ni gel, ni discussion nos salaires en entier », « A bas l'austérité, pas d'économies sur les travailleurs » et enfin « Lemoine le gel ne prendra pas au soleil », slogans lancés par des camarades de notre tendance qui participaient à la manifestation. Bien évidemment ceux-ci ne figuraient pas dans la liste prévue par l'inter-syndicale. Ce qui poussa un responsable de cette inter-syndicale à faire remarquer à l'un de nos camarades que le slogan « ni gel, ni négociation, nos salaires en entier » n'était pas « bon ». Mais il fut repris de plus belle par un grand nombre de manifestants.

Le lendemain Mardi 29 janvier c'est à Capesterre que devaient se retrouver les grévistes dans un meeting-débat organisé toujours par l'inter-syndicale. Plusieurs centaines de participants prirent donc place à la salle des fêtes.

Après une intervention du président sur l'historique des 40 % plusieurs intervenants purent donner leur point de vue.

Ainsi un camarade de notre tendance fit remarquer qu'il n'était pas question de négocier nos salaires et que le plus sûr moyen pour les travailleurs du public d'empêcher le gouvernement de toucher à nos salaires s'est encore de continuer à nous battre et d'amplifier la mobilisation autour de la défense de notre pouvoir d'achat. Et il devait ajou-

Suite P. 4

Guadeloupe

PROCES DU 6 FEVRIER

le pouvoir colonial remet cela : la réponse doit être unanime

Le 6 février aura lieu devant le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre, le procès de Eugénie, Olimé membre de la Jeunesse Communiste et Max Céleste dirigeant de Combat Ouvrier. L'affaire de ces trois personnes dont deux sont des militants anti-colonialistes, prend sa source dans la découverte de paquets de substances explosives dans une cabane, par la gendarmerie, à la fin du mois de juin 1984.

A la suite de cette découverte, deux personnes ont été interpellées, Eugénie et Olimé, et Max Céleste fut lui aussi mis en cause.

Mercredi 6 février, ces militants sont appelés à comparaître pour « récel,

détention et transport de substances explosives ».

On se souvient que dans une lettre ouverte adressée à la presse en juillet 1984, Max Céleste qui ne s'était pas présenté devant les gendarmes, avait réaffirmé ses positions contre la politique des attentats aveugles, positions qu'il avait eu l'occasion de développer de nombreuses fois dans le journal Combat Ouvrier. Il ajoutait dans cette même lettre ouverte qu'il était néanmoins convaincu que les travailleurs et les pauvres auraient à se préparer pour lutter contre leurs oppresseurs.

Le pouvoir colonial continue d'attaquer les militants anti-colonialistes.

Nous réaffirmons qu'en tout état de cause, nous dénonçons tout droit au colonialisme de juger aucun des fils ou des filles de ce pays qui refusent sa loi. Les moyens et méthodes de lutte que les travailleurs et les pauvres de ce pays voudront adopter, dépendront uniquement d'eux mêmes. Ils ont à en discuter entre eux.

Le 6 février, lors de ce nouveau procès colonial, les travailleurs, les jeunes et tous ceux qui refusent cette justice coloniale devront se rendre au tribunal de PAP nombreux en solidarité avec les inculpés, et pour faire savoir qu'ils en ont assez de l'arrogance du pouvoir colonial en Guadeloupe.

Guadeloupe : Quand le PCG confie les militants anti-colonialistes de Guadeloupe à la justice coloniale.

L'Étincelle du 26 janvier publie une longue déclaration du comité central du PCG réuni le 13 janvier.

Ce comité central examine d'après sa déclaration, la situation créée par l'intervention des forces armées des 20 et 21 décembre 1984 et définit la position du PC lors de la série de procès politiques qui se déroulent en Guadeloupe, depuis le début de l'année 1985.

La position de ce parti est claire : il «condamne la violence aveugle, résultant des attentats à la bombe perpétrés depuis un certain temps à la Guadeloupe».

Jusque là, il n'y a rien à dire. C'est parfaitement le droit de ce parti de condamner ces attentats et de l'affirmer à sa manière. Il n'est d'ailleurs pas seul à affirmer un désaccord dans le mouvement anti-colonialiste.

Pour notre part, à Combat Ouvrier, nous avons déjà affirmé que ceux qui veulent combattre le colonialisme et ses injustices au nom des pauvres doivent chercher à le faire sous le contrôle des masses laborieuses et avec elles.

Cette précaution, celle de chercher à se battre sous le contrôle des pauvres est de toutes les façons une nécessité sous peine de voir se développer un groupe armé, spécialisé qui demain, pourrait accéder au pouvoir sans aucun contrôle des masses, et en définitive contre elles. Ces questions doivent être discutées largement au sein de la population.

Mais là où la déclaration du comité central devrait poser à tous les communistes, à leurs sympathisants un sérieux problème, c'est qu'elle poursuit : «Si nous condamnons les attentats nous ne pouvons nous opposer à ce que la justice en recherche les auteurs et que toute la lumière soit faite devant le peuple guadeloupéen.»

Mais de quelle justice parle le comité central du PCG ? La justice coloniale, faisant partie intégrante du système répressif entretenu par l'administration coloniale en Guadeloupe et en Martinique ?

Et le fait d'affirmer quelques lignes plus loin «Nous soulignons avec force que cette recherche doit se faire dans le plus strict respect des lois et libertés des citoyens, des garanties judiciaires données aux personnes appelées devant les tribunaux» paraît quelque peu hypocrite et tout à fait inconséquent.

Le PCG déclare-t-il carrément se laver les mains tel Ponce-Pilate, et n'avoir rien d'autre à dire de la décision des tribunaux coloniaux sur le cas de dizaines de jeunes, hommes et femmes travailleurs pour la plupart qui se révoltent contre ce système pourrissant ? Est-ce à eux que le PCG demande de faire la lumière ?

Il ne suffit pas pour convaincre le

lecteur de se référer à des procès politiques, correspondant aux «bonnes normes» des dirigeants du PCG. C'est ainsi que le PC salue dans cette même déclaration les procès politiques de Dimitrov à Leipzig à l'époque du fascisme en Europe ou de celui de Castro, il y a près de 30 ans.

Décidément, il est plus facile pour le PCG de s'affirmer pour le soutien de la lutte des peuples pour leur libération dans le monde, en Afrique du Sud ou en Nouvelle-Calédonie, que de se montrer résolument dans le camp de ceux qui luttent, même si c'est à leur manière, contre le colonialisme dans son propre pays.

Pourtant, les militants, les sympathisants devront comprendre que c'est une nécessité pour eux : Le soutien, la solidarité ont un sens, lorsqu'on a en face de soi des oppresseurs.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'il s'agit de faire une politique autre que celle qu'on estime juste pour les travailleurs et la population opprimée. Mais précisément si un certain nombre de militants du PC, qui se posent le problème de la lutte ne veulent pas demain être rangés dans le camp de ceux qui laissent le pouvoir colonial et sa justice agir sans sourciller, par les masses en lutte, être écartés de cette lutte, ils ont à poser ces problèmes à la direction de leur parti, et à convaincre d'autres camarades.

QUELQUES ELEMENTS SUR LE PROCES DU 25 JANVIER A BASSE-TERRE

Vendredi 25 janvier à Basse-Terre se déroulait le procès de Leila Cassubie, Humbert Marboeuf et Luc Reinette, qui comparaissaient devant le tribunal correctionnel pour l'attentat du 14 novembre 1983, où une bombe avait éclaté à la préfecture, faisant 23 blessés.

Encore une fois, comme le 4 janvier plusieurs barrages avaient été mis en place sur le trajet Pointe-à-Pitre/Basse-Terre, les voitures fouillées et les conducteurs contrôlés. Et tout comme lors des précédents procès, on filtrait et fouillait les personnes admises à pénétrer dans l'enceinte du tribunal.

Dans le but d'empêcher les militants de faire une déclaration politique, on avait confisqué à Humbert Marboeuf et Luc Reinette les papiers sur lesquels ils avaient préparé leur intervention. A croire que les colonialistes n'apprécient guère de se voir transformés en accusés dans leur propre tribunal.

Après une intervention de maître Rodes sur les irrégularités qui, une fois de plus, avaient entaché l'instruction, en particulier la convocation des avocats 24 h et non 48 h à l'avance, on fit d'abord citer plusieurs témoins à la barre.

Le premier fut l'ancien préfet Mi-

guet, qui était en poste à Basse-Terre au moment de l'attentat. Il lui fallut répondre aux questions de Me Rodes, Christon et Manville.

Comparurent ensuite les policiers qui avaient été appelés lors de l'alerte, le matin du 14. Ils confirmèrent point par point leur rapport, soulignant que le préfet leur avait demandé de chercher dehors, alors qu'à l'intérieur des bâtiments se trouvaient plusieurs paquets dont les employés ignoraient la provenance.

Le procureur ne posa aucune question aux témoins, car cela n'apportait rien de bon à son moulin, et il commença son réquisitoire. Le fond de son argumentation était le suivant : la voiture appartenait à Leila Cassubie. Quant à Luc Reinette et Humbert Marboeuf, la seule chose concrète qu'il avait à leur reprocher était d'avoir amené leur camarade au garage où sa voiture était en réparation. Le 9 novembre, Marboeuf était allé prendre la voiture au garage et l'avait amenée dans le parking près de chez Leila Cassubie. A partir de là, entre le 9 et 14 novembre où l'attentat a eu lieu, le procureur ne pouvait ajouter quoi que ce soit pour essayer de créer un lien entre cette voiture et Humbert Marboeuf et Luc Reinette.

Quoiqu'il en soit le procureur Morey demandait ni plus ni moins que 10 ans de prison minimum pour les 3 militants, et 3 ans d'interdiction de séjour.

Les affirmations du procureur allaient être battues en brèche par les avocats de la défense, en particulier Me Tacita et Me Rodes.

Me Rodes concluait ces plaidoeries en estimant que toute cette affaire était une provocation, et demandait la relaxe pure et simple des 3 militants.

On donna alors la parole aux inculpés, Humbert Marboeuf intervint pour affirmer qu'il était un révolutionnaire guadeloupéen, luttant pour l'indépendance de son pays, il dit au procureur qu'il était inadmissible que lui, un étranger, ose demander qu'on interdise à un Guadeloupéen le droit de rester sur son propre sol. Luc Reinette rappela qu'il ne reconnaissait pas le tribunal colonialiste comme apte à le juger, et réaffirmait sa volonté de lutter jusqu'au bout pour le but que lui et ses camarades se sont fixés.

Le président annonça pour conclure que le jugement serait rendu le 8 février (comme pour le procès du 4 janvier dernier).

Guadeloupe : accident d'un camion militaire : la loi donne à l'armée le droit de tuer.

Deux morts, 25 blessés, dont trois très gravement, c'est le bilan de l'accident survenu à un camion militaire dans la soirée du samedi 26 janvier. Ces jeunes gens effectuaient leur préparation militaire.

Le camion accidenté a été récupéré par son propriétaire, l'armée, et sera examiné à l'intérieur du camp Dugommier pour qu'il soit déterminé si c'est une défaillance mécanique qui est à l'origine de l'accident.

Pendant que les familles pleurent leurs morts, l'armée, responsable de ces jeunes, mène donc son enquête. Mais si défaillance mécanique il y a eu, le chauffeur du camion étant mort, il y a

peu de chances que les familles et les jeunes blessés le sachent jamais. Car l'armée, «la grande muette» n'est pas tenue de faire savoir aux civils ce qui se passe en son sein. D'ailleurs, ne bénéficie-t-elle pas d'un «quota» de morts auquel elle a droit annuellement, tout a fait légalement ?

A titre de consolation, le colonel de service rend visite aux victimes blessées. Un jeune Port-Louisien de 20 ans, mort, est décoré d'une médaille ! Et comble de dérision, un gradé en profite pour faire un peu de publicité à la télévision sur la préparation militaire, et les «avantages» qu'elle apporte !

GADELOUPE : les perquisitions et arrestations continuent

Le mardi 30 janvier 1985, le GRS a transmis aux radios un communiqué pour dénoncer les interpellations répétées à l'égard de leur camarade Jean-Marie Morentin. Ils demandaient sa libération, ce militant ayant été gardé à vue.

Nous nous associons à cette protestation et dénonçons le fait que les derniers attentats sont le prétexte à toutes sortes de tracasseries policières contre ceux qui refusent l'oppression coloniale et l'exploitation.

Guadeloupe : St-François : la mobilisation contre le projet de terrain militaire se poursuit.

Depuis plusieurs semaines déjà, la mobilisation a commencé à Saint-François pour faire échec au projet d'installation d'un camp militaire de 220 hectares.

Dimanche dernier près d'un millier de personnes se sont rassemblées à l'appel du Comité d'Opposition, constitué à l'initiative de la section communiste de Saint-François et de l'UJCG (Jeunes Communistes) et en présence du député communiste Moutoussamy.

L'opposition d'une bonne partie de la population au projet d'acquisition de terres agricoles de Saint-François par l'armée, dépasse de loin les limites des querelles entre la municipalité de Bernier et ceux qui soutiennent la liste de Moutoussamy, candidat du PC à Saint-François.

Pour beaucoup de gens, un tel projet qui se développerait sur les terres propres à l'agriculture, au moment même où le chômage des jeunes est de plus en plus important, au moment où la Guadeloupe est obligée d'importer la plus grande partie de ses besoins en vivres, ce projet donc est inadmissible. Et ce même si les personnes directement touchées par les mesures d'expropriation qu'il entraînerait étaient dédommagées ou installées sur d'autres terres.

C'est bien pourquoi la mobilisation et la protestation des Saint-Françoisais s'amplifient pour faire reculer les décisions prises par les chefs de l'armée avec la complicité du maire de Saint-François, Bernier.

COMMUNIQUE

Devant l'accentuation et l'accélération de la répression coloniale en Guadeloupe.

Au travers de maints procès scélérats fait aux membres du MPGI et de R.A.DYO INITE

Devant l'inculpation de Raphaël CONSTANT pour le droit d'informer la Communauté Antillaise en France.

Après l'assassinat lâche d'Eloi MACHORO, Ministre de la Sécurité du Gouvernement provisoire du FNLS par les forces spéciales du GIGN

Après la décision du gouvernement colonial français de maintenir l'état d'urgence sur tout le territoire de la Nouvelle Calédonie pour préparer son statut néo-colonial.

Nous, MPGI, réaffirmons NOTRE VOLONTÉ DE RUPTURE TOTALE vis-à-vis du colonialisme français qui n'a pas pour habitude de retenir les leçons de l'histoire.

Nous invitons tous nos militants et sympathisants, tous les patriotes, tous les Guadeloupéens épris de justice et de dignité à se mobiliser et à venir soutenir massivement :

LE 31 JANVIER 1985 dès 6 H du MATIN, DEVANT ET DANS LE TRIBUNAL DE POINTE-A-PITRE : Marylin PETER, Luc REINETTE, Humbert MARBEUF, Henri PERATOUT, Jacques GRIZELIN, Joël NANKIN.

et LE 6 FEVRIER, les patriotes Jocelin OLIME, Fritz EUGENIE et Max CELESTE, (Nèg-Mawon).

Répwéyon é pwosé dèyè poko mannyé !

An nou samblé, an nou lité pou nou kas kod asi fwansé.

VIV LENDEPENDANS NASYONAL

Lapwent, le 29/1/85
B.P. du MPGI - Mouvement Populaire pour la Guadeloupe Indépendante -

«Pas question de négocier nos salaires», voilà ce que disent les travailleurs de la fonction publique !

Au cours de la manifestation puis du meeting organisés les 28 et 29 janvier il fut particulièrement mis en évidence que la grande majorité des grévistes ne voulaient pas que les 40 % fassent l'objet de négociations avec le gouvernement. «Les 40 % constituent une partie de nos salaires, le gouvernement ne doit pas y toucher, un point c'est tout» voilà en clair ce qu'ont dit et réaffirmé les grévistes.

Face à cette claire détermination, les responsables de l'inter-syndicale disent qu'il n'a jamais été dans leur intention de négocier les 40 %. Soit !

Mais pourquoi alors vouloir à tout prix négocier et négocier, disent-ils, sur l'ensemble des salaires distribués en Guadeloupe ? Que cache tout cela ?

Guadeloupe : Capesterre Belle-Eau : IRFA : QUEL STATUT POUR LE PERSONNEL ?

Depuis le 1er janvier 1985 et par décret n. 84.4.429 du 5 juin 1984, l'IRFA, institut de recherches sur les fruits et agrumes, dont une station se trouve à Bel-Air Capesterre Belle-Eau, fait partie d'un organisme dénommé C.I.R.A.D. (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). Les textes en vigueur prévoient que le personnel de l'IRFA fait donc partie du C.I.R.A.D. à compter de janvier 1985. Mais le directeur de l'IRFA en Guadeloupe n'a toujours pas communiqué aux délégués du personnel et du comité d'entreprise le nouveau statut du personnel de la station. Les cadres savent déjà leur situation, mais pas les employés, techniciens et ouvriers agricoles. Comment peut-on qualifier l'attitude du directeur de l'IRFA, sinon de méprisante et même raciste ? Tous les blancs de la station, ingénieurs, directeur, savent déjà leur nouveau statut. Tous les noirs : employés, techniciens et ouvriers agricoles sont encore dans l'ignorance. Le directeur M. Darthenay fait trainer les choses. Et manifestement il cherche à reculer l'entrée en application du nouveau statut à janvier 1986.

C'est ce qu'avait cherché à faire la direction de l'IRAT (institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières) qui possède une station à Petit-Bourg. Mais le personnel s'est mobilisé et le nouveau statut est entré en application en janvier 1985 au lieu de janvier 1986 comme le prévoyait la direction.

Certains n'ont-ils pas l'intention de marchander une partie des salaires de la fonction publique contre quelque avantage politique à plus ou moins long terme ?

Autant de questions que se posent déjà beaucoup de travailleurs de la fonction publique.

Mais la meilleure façon pour tous ces travailleurs d'être certains qu'ils ne seront pas grugés c'est de prendre eux-mêmes en main leur propre combat.

Cela ils peuvent le faire en s'organisant sur la base de leurs établissements, de leurs entreprises, et en créant partout où c'est possible des comités de vigilance pour la défense de leur pouvoir d'achat.

Il ne reste aux camarades de l'IRFA qu'à suivre exemple de leurs camarades de l'IRAT.

Guadeloupe : NOUVEAU SCANDALE FINANCIER A ST-FRANÇOIS

Décidément Bernier n'a pas de chance. Voilà qu'une nouvelle affaire se pose dans sa commune. Il pousse de hauts cris pour ne pas être éclaboussé, mais il apparaît essentiellement qu'il s'agit d'une affaire louche. 650.000 F, soit 65 millions de centimes sont réclamés à la commune de Saint-François par une société privée, la Sagatour SA. Cette société s'était, selon Bernier, engagée à effectuer gratuitement des travaux sur le golf de Saint-François dans la période où elle était locataire du golf. Rappelons que ce golf a déjà coûté, pour sa construction, un milliard de centimes et que les dépenses pour l'entretien et l'arrosage du gazon d'un golf, construit pour le plaisir des milliardaires, sont énormes.

Donc, selon Bernier, la commune ne doit pas ces 650.000 F. Mais le patron de la Sagatour SA, un certain Rosan, fait état d'une promesse du

Guadeloupe : Capesterre OCCUPATION DE TERRE DE ROUTHIER : Des magouilleurs cherchent-ils à écarter la majorité des occupants ?

On se souvient qu'au mois de mai dernier, des artisans, des petits planteurs et des travailleurs de la banane avaient occupé une terre en friches qui avait été donnée en concession à M. Valeau l'ancien maire de Gourbeyre durant «le règne» du gouverneur Sorin. Terre qui depuis plus de trente ans n'a jamais été cultivée. Les occupants avaient décidé de défricher ces terres pour les cultiver. Un comité avait été mis sur pied tant bien que mal. Finalement plus de quatre vingt personnes étaient inscrites sur la liste des occupants.

Par la suite, quelques occupants avaient été traduits devant les tribunaux par les héritiers Valeau qui prétendaient que les terres leur appartenaient. Et plusieurs fois de suite plus de cinquante occupants s'étaient rendus au tribunal, le juge chargé de l'affaire leur dira même qu'il n'était pas nécessaire qu'ils viennent aussi nombreux.

Finalement depuis fin novembre, on n'entend plus rien. Ou plutôt la grande majorité des occupants ne sait plus rien. Les responsables du comité

ne les tenant pas au courant des résultats de leurs démarches.

Certains prétendent que les responsables du comité se réunissent en secret pour discuter et envisagent d'acheter à quelques uns les terres. Ils avaient par deux fois reçu des cotisations des occupants pour les avocats et pour tracer une route permettant à chaque occupant d'avoir accès à sa parcelle. Par la suite ils n'en ont plus entendu parlé.

Tous ces bruits sont-ils fondés ? Il paraît même que certains déclarent que la plupart des gens inscrits ne pourront pas payer le prix de leur parcelle. C'est la grande magouille en quelque sorte.

En tout cas, c'est surtout les ouvriers de la banane et d'autres travailleurs que le comité cherche semble-t-il à écarter. Ceux là précisément qui étaient les plus nombreux et qui avaient donné de la force au mouvement d'occupation. Mais ces camarades selon leurs dires sont pas prêts à se laisser écarter. Et ils se tiennent sur leurs gardes. Les «magouilleurs» sont prévenus.

Echos du bulletin «Sucreries en lutte»

GROSSE MONTAGNE : UNE VISITE COMME A LA GUERRE !

L'opération «visite médicale» qui a eu lieu à l'usine de la semaine dernière s'est déroulée dans des conditions qui rappellent celles d'un camp militaire.

Les auscultations avaient lieu dans une salle, qui n'était pas aménagée pour la circonstance. Cette salle se trouvait loin des toilettes ce qui obligeait chacun à parcourir une certaine distance pour transporter ses urines à l'analyse. C'était un véritable exploit que d'arriver à bon port sans jeter une goutte d'urine par terre ou sur le voisin.

Pour des raisons de pudeur certains d'entre nous n'ont pas participé à cette visite. S'il y avait eu une infirmerie à l'usine avec tout ce qu'il faut, le contrôle médical aurait été accueilli avec beaucoup plus d'intérêt.

GROSSE-MONTAGNE : NOUS LES SAISONNIERS DEVONS COMPTER SUR NOS PROPRES FORCES.

Nous les saisonniers avons déjà fait savoir que nous avions les mêmes droits que l'ensemble du personnel. Jusqu'ici nous ne bénéficions ni de primes, ni de 13ème mois.

Il faut croire que nos remarques ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. La direction s'est-elle sentie gênée de ne rien donner à un personnel qui lui donne autant de rendement qu'un autre ? Il faut le croire.

Elle a d'abord tenté de donner une prime à cinq d'entre nous en espérant que cela ne s'ébruiterait pas. Mais cette petite manœuvre de division n'a pas marché. Nous nous sommes mobilisés pour exiger une prime pour tous les saisonniers.

Nous avons donc gagné 500 F.

Nous savons maintenant, nous, saisonniers que nous devons compter sur nous mêmes pour nous défendre.

COMMUNIQUE

Le Comité de défense des immigrés invite tous les travailleurs immigrés en Guadeloupe à participer à son deuxième congrès annuel qui aura lieu :

Dimanche 3 février à partir de 8 H au Foyer Culturel de Petit-Bourg.

Tract diffusé par le Comité de Défense des Travailleurs Immigrés

LES TRAVAILLEURS IMMIGRES
EN SONT-ILS RESPONSABLES ?

Aujourd'hui, au début de 1985, il y a de plus en plus de mesures contre les travailleurs immigrés. La direction du travail commence à imposer le licenciement des travailleurs immigrés en rejetant la plupart des demandes de contrat de travail.

Le service d'immigration utilise ce prétexte pour refuser de délivrer les cartes de séjour et expulser ces individus. L'excuse avancée pour justifier cette mesure, c'est la manière de régler le chômage en Guadeloupe.

Il apparaît que l'amour pour les travailleurs guadeloupéens se développe, mais analysons cet amour. Un certain nombre d'usines à cannes sont fermées. Est-ce que ce sont les travailleurs immigrés qui les ont fermées ?

Il y a quelques années, certaines plantations employaient environ 200

travailleurs, aujourd'hui ces mêmes plantations en ayant parfois plus de terre en emploi environ 50. Les travailleurs immigrés en sont-ils responsables ?

L'inflation grimpe et rend difficile la vie de la population. Les travailleurs immigrés en sont-ils responsables ?

Plusieurs professeurs Français viennent en Guadeloupe travailler pendant que des enseignants Guadeloupéens ne peuvent que faire des remplacements. Les travailleurs immigrés en sont-ils responsables ?

Les travailleurs immigrés contribuent également à l'économie. Il fut un temps où les travailleurs immigrés étaient absolument nécessaires. Les patrons avaient autorisé d'aller chercher des travailleurs en Dominique. Certaines fois il s'agissait de saboter le mouvement des travailleurs Guadeloupéens. En 1971, pendant une grande grève, les patrons emmenèrent des travailleurs

Haïtiens en grand nombre en Guadeloupe. De même que jusqu'à aujourd'hui des travailleurs de Dominique et ailleurs dans la Caraïbe sont envoyés officiellement en Floride et Canada travailler sur des Plantations, cela ne veut pas dire que dans ces pays, le chômage n'existe pas.

Maintenant, c'est ces mêmes personnes qui veulent montrer leur amour pour les travailleurs Guadeloupéens. Cet amour est plein de piquants empoisonnés et dangereux pour tous les travailleurs en général.

Dans le monde entier les travailleurs vont d'un pays à l'autre pour exactement les mêmes raisons. Ce sont ceux qui ont les biens en exploitant ceux qui produisent ces biens qui doivent être blâmés. Aujourd'hui les travailleurs Guadeloupéens reconnaissent que ce prétexte est un piège, mais ce serait mieux d'avoir l'unité des travailleurs, seule façon d'avoir la victoire.

Bolivie : DES OUVRIERS EN GREVE DETIENNENT 200 CHEFS D'ENTREPRISES

Des travailleurs en grève ont pris la décision vendredi 18 janvier de libérer les 200 responsables et directeurs d'entreprises qu'ils détenaient depuis deux jours, à La Paz, la capitale, et dans la ville de Santa-Cruz. Cependant, leur grève continue, de façon illimitée.

Les travailleurs ont mené cette action pour contraindre le ministère du travail à respecter un accord conclu concernant une augmentation de 300 % des salaires. Signalons que l'inflation elle est de 2000 %. Les entrepreneurs s'étaient opposés à cette augmentation.

Les travailleurs boliviens ont fait à nouveau la preuve que lorsqu'ils sont décidés à obtenir quelque chose et à mener une action, ils voient les choses en grand, et sont capables d'aller loin. Ce n'est pas la première fois ; à plusieurs reprises dans le passé, les travailleurs de ce pays, et plus particulièrement les mineurs, ont mené des luttes qui auraient pu les conduire à s'attaquer au pouvoir des possédants.

200 directeurs d'entreprises, dans un pays sous-développé de quelques 6 millions d'habitants, c'est beaucoup !

Cette fois encore, dans la capitale

et l'une des principales villes du pays, ces travailleurs avaient la possibilité de faire fonctionner pour eux mêmes les entreprises des capitalistes qu'ils détenaient et d'exproprier ces derniers. Déjà en juillet 1984, ils avaient contraint le gouvernement à refuser le plan que cherchait à leur imposer le FMI, par une grève générale. Ce plan contenait en particulier la suppression totale des subventions publiques aux produits alimentaires, la libération du commerce extérieur, la protection et le soutien du gouvernement aux investissements étrangers. Donc en clair, il s'agissait d'affamer les travailleurs en ouvrant grand les bras au pillage des grandes sociétés impérialistes. Cela, les travailleurs boliviens ne l'ont pas accepté !

Pourtant, malgré leur force, et le poids qu'ils représentent dans les forces politiques du pays, les travailleurs boliviens continuent à être exploités, et cela parce que les dirigeants de gauche refusent de poser la question de la prise du pouvoir par la classe ouvrière. Les travailleurs ont gagné des luttes, mais la bourgeoisie reste toujours au pouvoir, grâce à la complicité de certains préten-

dus dirigeants ouvriers.

Cette bourgeoisie, qu'elle soit représentée au pouvoir par des gouvernements militaires, dépravés, trafiquants de drogue, jusqu'en 1982, ou civil, tel celui de Suazo, se montre totalement incapable de gérer l'économie du pays. La Bolivie est le pays le plus pauvre d'Amérique du Sud. Malgré ses richesses minières, en particulier l'étain, le pays est actuellement en état de faillite avec une dette extérieure de 22 milliards de F en 1983, équivalente à 45 % du Produit National Brut.

Aujourd'hui, les travailleurs exigent des augmentations de salaires de 300 % mais c'est 6 fois moins que la hausse des prix pour l'année 1984 !

Face à cette situation catastrophique, la meilleure solution serait que les travailleurs décident de prendre en main eux-mêmes l'économie du pays, sans attendre les directives des chefs des partis de gauche et de la centrale syndicale la COB. Et pour cela, la seule solution possible, c'est la prise du pouvoir par les travailleurs.

SUITE DE L'EDITORIAL

loupe et en Martinique ont affirmé qu'ils ne laisseront pas l'Etat, leur employeur, prendre de l'argent dans leur porte-monnaie. Pour le dire, ils se sont mis en grève tous ensemble pendant 48 heures et le plus souvent ils criaient lors des manifestations qui se sont déroulées «ni gel, ni négociations» mais maintien du salaire intégral.

Bien sûr ces seuls deux jours de grève ne seront pas suffisants pour faire reculer l'Etat.

Mais c'est bien dans cette voie, celle de la lutte de plus en plus dure, donc de mieux en mieux organisée et de plus en plus ample que travailleurs du privé et travailleurs du public devront s'engager s'ils ne veulent pas voir l'Etat et patrons, main dans la main, continuer leurs attaques en règle contre eux.

Pour connaître de réelles victoires, pour n'être pas freinés en chemin, les travailleurs auront à compter essentiellement sur leurs propres forces et à s'organiser pour contrôler eux-mêmes leur mobilisation, leurs luttes et leurs actions.

Angleterre : FIN DE LA GREVE DES MINEURS

Le syndicat des mineurs anglais, dirigé par Arthur Scargill, a appelé à la reprise de travail. Il a accepté les négociations auxquelles l'a contraint le gouvernement de Margaret Thatcher. La direction des charbonnages, appuyée par le gouvernement, a demandé que le syndicat s'engage, avant ouverture des négociations, à discuter des fermetures de puits pour raisons économiques.

La grève avait commencé en mars 1984, dans un puits de la région du Yorkshire menacé de fermeture. Très vite, elle avait gagné les bassins miniers de l'ensemble du pays. Et durant 10 mois, 130 000 mineurs ont été en grève. Ils se battaient contre la fermeture des puits prévue par la direction des charbonnages et le gouvernement, fermeture accompagnée de 20 000 licenciements.

Le syndicat ayant accepté l'ouverture des négociations sur la base de la fermeture des puits, il s'agit d'une défaite pour les mineurs.

Au cours de leur mouvement, les mineurs ont bénéficié de la solidarité des travailleurs anglais et étrangers. Des dizaines de milliers de travailleurs ont refusé de franchir leurs piquets de grève.

A deux reprises, dans les plus grands ports, les dockers ont fait grève par solidarité.

Malgré ces mouvements, les mineurs

pendant leurs 10 mois de lutte, sont finalement restés isolés, la direction du syndicat se refusant à appeler l'ensemble des travailleurs à rejoindre les mineurs dans leur lutte contre l'austérité.

Ce n'est qu'au mois de décembre que le président du syndicat des mineurs, Scargill, a lancé un appel à la mobilisation des autres travailleurs. S'il l'a fait, c'est avant tout en raison des attaques portées par la justice britannique au syndicat : amendes de plusieurs millions de francs, gel des fonds bancaires etc. «Il n'y a pas d'autre moyen d'arrêter les tentatives que mènent les tribunaux pour détruire le syndicat des mineurs» a déclaré Scargill lui-même. Il s'agissait donc d'un appel aux appareils syndicaux pour répondre aux menaces que le gouvernement et sa justice faisaient peser sur eux.

C'est donc cet isolement des travailleurs des mines de charbon, dû avant tout au caractère corporatiste de l'appareil syndical, qui a conduit les travailleurs à la défaite. Sans ce frein, avec la détermination dont ils ont fait preuve pendant 10 mois, les mineurs auraient pu entraîner avec eux dans la lutte les autres catégories de travailleurs touchés comme eux par la crise et par les mesures anti-ouvrières, et probablement parvenir à la victoire.

St-Domingue : NOUVELLE AUGMENTATION DES PRIX.

Vendredi 25 janvier, le gouvernement de république Dominicaine, a annoncé une nouvelle augmentation des prix des produits de première nécessité, qui serait de l'ordre de 50 %.

Au mois d'Avril dernier, l'annonce d'augmentations des prix avait déclenché des émeutes. La population était descendue dans la rue, et la répression avait fait plus de cinquante morts et deux cent blessés.

Le climat continue à être très tendu dans ce pays où la population pauvre est en passe de connaître la famine. Ces derniers jours, des affrontements ont eu lieu. L'armée et la police contrôlent étroitement le pays. Mais dans une situation telle que le choix pour les pauvres est de se révolter ou de mourir de faim, une augmentation de 50 % des prix ne peut conduire qu'à de nouvelles émeutes.

GREVE ET MANIFESTATION : les travailleurs de la fonction publique refusent la baisse de leurs salaires.

Suite de la page 1

ter que le meilleur exemple que nous puissions donner aux travailleurs du secteur privé, c'est celui de notre lutte, une lutte pour obliger le gouvernement à reculer. Cette intervention fut particulièrement applaudie et d'autres intervenants reprirent la même idée. Ce qui amena l'un des membres de l'intersyndicale à dire clairement qu'il n'était pas question de négocier les 40 %. Et lorsque dans la motion finale il fut à nouveau question de négocier les participants réaffirmèrent qu'il n'était pas

question de négociation. D'autres interventions furent faites sur la nécessité pour ceux de la fonction publique de s'organiser dans les communes, une camarade de notre tendance fit part de l'expérience faite dans son entreprise.

Un comité pour la défense de leurs salaires a été constitué par les travailleurs de cette entreprise qui rassemble plusieurs dizaines de salariés. Le meeting s'acheva par la lecture d'une motion expédiée à G Lemoine secrétaire d'Etat aux D.O.M.

ABONNEMENT

	6 mois	12 mois
Guadeloupe	50 F	100 F
Martinique	50 F	100 F
France	70 F	140 F

Je désire m'abonner au journal Combat Ouvrier pour une période de mois.

Nom :

Prénom :

Adresse :

ci-joint la somme de F
règlement par chèque adressé à :
Gérard Beaujour, B.P 214 Pointe-à-Pitre Cédex.

Liste de souscription

Amis, lecteurs, sympathisants de Combat Ouvrier donnez largement sur les listes de souscription qui vont circuler parmi vous.

POUR SOUTENIR LES INCULPES :
EUGENIE — OLIME — CELESTE

Le 6 février va se dérouler à Pointe-à-Pitre le procès de Eugénie, Olimé et Céleste, pour une affaire de recel de substances explosives.

Le simple fait que ces militants doivent faire face à la justice coloniale, entraîne pour leur famille des dépenses importantes, d'autant que le procès intervient alors qu'ils sont coupés de leur travail habituel depuis plus de 6 mois.

Pour permettre d'assurer leur défense dans de meilleures conditions, à un moment où d'autres procès sont déjà engagés, nous appelons les travailleurs épris de justice, les anti-colonialistes, les démocrates sincères, tous ceux pour qui bien des choses doivent changer dans notre pays, quelles que soient leurs opinions politiques, à donner largement à cette souscription, de façon à faire face à toutes les nécessités d'un tel procès.

Le montant de la souscription, dûment contrôlé par les listes en circulation, sera rendu public.

SOUSCRIPTION ORGANISEE PAR
COMBAT OUVRIER (Janvier 1985)

COMBAT OUVRIER

Responsable de publication
G. BEAUJOUR

Adresser

toute correspondance

EN GUADELOUPE

à Gérard BEAUJOUR

B.P. 214

97110 POINTE-A-PITRE

EN MARTINIQUE

B.P. 386

97204 FORT-DE-FRANCE

EN FRANCE écrire à :

COMBAT OUVRIER

Mr DUFEAL

B.P. 42

92114 CLICHY CEDEX

IMPRESSION

Imp. ERAVILLE & FILS S.A.R.L.

Commission paritaire

No 51728